



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
3 janvier 2020
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité contre la torture
au titre de l'article 22 de la Convention,
concernant la communication n° 746/2016*, ****

Communication présentée par : Parasuraman Parameswara
(représenté par un conseil, John Sweeney)

Au nom de : Parasuraman Parameswara

État partie : Australie

Date de la requête : 26 avril 2016
(date de la lettre initiale)

Questions de fond : Risque de torture et de mauvais traitements en cas
d'expulsion vers Sri Lanka

Réuni le 15 novembre 2019, le Comité, n'ayant reçu aucun commentaire du conseil du requérant sur les observations de l'État partie malgré trois rappels à cet effet, et tenant compte du retrait de la requête comme suite au renvoi du requérant à Sri Lanka, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 746/2016.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-huitième session (11 novembre-6 décembre 2019).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Ana Racu, Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

